



CONSEIL — 226^e SESSION

NEUVIÈME SÉANCE

(RÉUNION HYBRIDE, VENDREDI 10 JUIN 2022, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2021

1. Le Conseil examine le point sur la base de la note C-WP/15362 et de ses additifs 1 et 2, relative aux états financiers vérifiés de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui rendent compte de la situation financière de l'OACI, ainsi que de la performance financière des projets et activités gérés par l'OACI pour le compte de tiers. Le Conseil se fonde aussi pour son examen sur un rapport verbal du Comité des finances à ce sujet, ainsi que sur un exposé PowerPoint du Commissaire aux comptes.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) remercie les représentants du Contrôle fédéral suisse des finances (CDF) pour l'exhaustivité de leur rapport et pour les éclaircissements supplémentaires fournis, ainsi que le Secrétariat pour la transparence des états financiers de 2021 et les améliorations qui y ont été apportées ;
 - b) prend note avec satisfaction de l'opinion sans réserve rendue par le Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2021 et remercie le Secrétariat pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations, sans préjudice des préoccupations soulevées en ce qui concerne les problèmes de sécurité informatique relevés par le Commissaire aux comptes et le faible taux de mise en œuvre des recommandations relatives à la technologie de l'information ;
 - c) approuve la présentation des rapports d'audit financier énumérés dans le résumé analytique de la note C-WP/15362 à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée pour approbation ;
 - d) approuve l'utilisation du texte du projet de résolution joint à la note C-WP/15362 aux fins du projet de résolution récapitulatif visant les exercices 2019, 2020 et 2021, sous réserve que les modifications demandées par le Comité des finances y soient intégrées ;
 - e) prend note du plan d'action figurant en annexe à la note C-WP/15362.

Audit de performance concernant la gestion du projet NAM 19801 du Programme de coopération technique de l'OACI

3. Le Conseil examine la question sur la base de la note C-WP/15423, qui présente un rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'audit de performance sur la gestion du projet NAM19801 du Programme de coopération technique de l'OACI, qui visait à examiner et à évaluer la gestion des projets par la Direction de la coopération technique et les processus afférents, en prenant comme exemple le projet de coopération technique exécuté en Namibie entre mars 2020 et avril 2021 sous le titre Préparation de l'audit USOAP CMA de l'OACI (NAM19801). Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance à ce sujet et entend un exposé PowerPoint du Commissaire aux comptes. Concernant le fait que le rapport verbal ne lui a pas été communiqué au moins 72 heures avant la présente séance comme la règle le veut, il décide de déroger à l'article 26 de son règlement intérieur.

4. Après examen, le Conseil :

- a) prend note avec satisfaction du rapport d'audit de performance du Commissaire aux comptes sur la gestion du projet NAM19801 figurant en annexe à la note C-WP/15423, y compris les observations du Secrétaire général qui y sont contenues, et réitère sa gratitude au Commissaire aux comptes pour son rapport complet et transparent ;
- b) approuve les recommandations et les principales conclusions formulées par le Commissaire aux comptes dans le rapport d'audit de performance et encourage le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour donner suite à ces recommandations et renforcer les points pour lesquels il a été constaté que des améliorations étaient nécessaires.

Projet de note de travail de l'Assemblée — Mesures en faveur de l'égalité des sexes à l'OACI et dans le secteur mondial de l'aviation d'ici à 2030

5. Le Conseil examine la question sur la base de la note C-WP/15395, qui présente un projet de note de travail de l'Assemblée décrivant les initiatives lancées pour améliorer l'égalité des sexes et promouvoir la prise en compte des questions de genre et l'autonomisation des femmes. Le Conseil est aussi saisi à ce sujet d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance.

6. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées dans la note C-WP/15395, ainsi que du rapport verbal présenté par le Comité de la gouvernance à ce sujet, et se félicite des efforts déployés au cours du dernier triennat pour renforcer l'égalité des sexes à l'OACI et dans l'ensemble du secteur de l'aviation, tout en reconnaissant la nécessité d'accélérer les progrès vers la réalisation de cet objectif, notamment en créant un environnement de travail favorable à l'OACI, et par une coopération accrue entre les États membres et l'OACI à cet égard ;
- b) approuve le projet de note de travail de l'Assemblée joint à la note C-WP/15395, sous réserve des modifications demandées par le Comité de la gouvernance, ainsi que celles convenues par le Conseil au cours de l'examen du présent point, notamment en ce qui concerne le point a) figurant dans le résumé analytique du projet de note de travail de l'Assemblée, et délègue au Président le pouvoir d'approuver ensuite en son nom la note de travail modifiée, en vue de la présenter ultérieurement à la 41^e session de l'Assemblée.

7. Il est entendu que la substance des observations formulées au cours de l'examen du présent point par le Conseil, y compris le détail des modifications proposées au projet de note de travail de l'Assemblée et au projet de résolution correspondant de l'Assemblée, sera dûment reflétée dans le procès-verbal de la présente séance (C-MIN 226/9), qui sera publié en temps voulu.

**Rapport de la onzième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL
(Plan AFI SECFAL SC/11)**

8. Le Conseil examine la question sur la base d'un rapport verbal et d'un exposé PowerPoint présentés par le Président du Comité directeur du Plan AFI SECFAL.

9. Après examen, le Conseil :

- a) constate les progrès constants réalisés en ce qui concerne le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) malgré les effets dommageables de la pandémie de COVID-19, et se félicite à cet égard de la reprise des activités d'assistance et d'appui sur place rendue possible par l'assouplissement récent des restrictions imposées aux voyages et par les programmes de vaccination déployés dans la région ;
- b) prend note des principaux obstacles à la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL, décrits au paragraphe 3 du rapport verbal ;
- c) approuve les grandes priorités définies par le Comité directeur et reprises au paragraphe 4 du rapport verbal ;
- d) souligne la nécessité de renforcer les capacités de gestion de projet afin d'appuyer plus efficacement l'exécution du Plan AFI SECFAL ;
- e) réaffirme l'importance des efforts de mobilisation des ressources à l'appui du Plan AFI SECFAL et, à cet égard, encourage les États membres à continuer de fournir des contributions financières et en nature volontaires pour appuyer les efforts de mise en œuvre dans la région, ainsi que pour renforcer les activités de renforcement des capacités dans les domaines clés de la sûreté de l'aviation et de la facilitation ;
- f) invite le Président du Conseil et le Secrétaire général à continuer de saisir toute occasion de rappeler les priorités inscrites dans le Plan AFI SECFAL dans le cadre de leurs missions et réunions avec des représentants de haut niveau des États membres.

Questions diverses

Calendrier de la 226^e session

10. Le Conseil prend note qu'en raison de la présence en personne du Président à la cérémonie de remise des prix de la Flight Safety Foundation à Washington le 21 juin 2022 (voir C-DEC 226/6, par. 8), la séance du Conseil initialement prévue dans la matinée du 22 juin 2022 est reportée à l'après-midi du même jour.

Réunions informelles – Mobiliser des capitaux vers une transition verte du secteur de l'aviation

11. Le Conseil note que deux réunions informelles sont prévues sur le sujet durant la présente session, avec différentes sociétés du secteur privé. La première est prévue pour l'après-midi du mercredi 15 juin et la deuxième pour la matinée du jeudi 23 juin, chaque fois en format hybride. La deuxième réunion informelle se tiendra immédiatement avant la séance du Conseil, qui poursuivra en principe ses travaux l'après-midi s'il n'a pas achevé l'examen de tous les points prévus ce jour-là.

— FIN —